

Service de presse

**DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE
99^{ème} CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

Paris, Porte de Versailles – Jeudi 2 juin 2016

Monsieur le président du Sénat, cher Gérard LARCHER,
Mesdames, Messieurs les ministres qui ont sûrement apprécié les compliments qui leur ont été adressés par François BAROIN pour leur silence et le respect de la parole présidentielle,
Monsieur le président de l'Association des Maires de France, cher François BAROIN, que je remercie pour son invitation,
Monsieur le président délégué, cher André LAIGNEL, dont je connais la ténacité depuis longtemps,
Madame la maire de Paris, chère Anne HIDALGO, dont j'approuve l'essentiel des décisions, notamment pour les Jeux olympiques de 2024,
Mesdames, Messieurs les plus hautes autorités ici représentées,
Mesdames, Messieurs les maires et présidents d'intercommunalité,

Je suis conscient que le congrès de l'Association des Maires de France est cette année à bien des égards exceptionnel. D'abord, par les circonstances dans lesquelles il se situe. Ensuite, par les attentes qu'il a suscitées légitimement. Enfin par la date qui n'est pas ordinaire. Il aurait dû, ce congrès, se dérouler en novembre dernier. Les attentats de Paris, de Saint-Denis ont conduit à juste raison à en décider le report. Néanmoins, Monsieur le président BAROIN a tenu –et il a eu raison– à organiser un rassemblement pour affirmer d'abord la compassion, la solidarité des maires de France à l'égard des victimes de ces atrocités mais aussi pour exprimer notre volonté commune : État, collectivités locales. La France rassemblée contre le terrorisme, le fanatisme, l'extrémisme.

Je m'étais adressé à vous ce jour-là, au moment même –et chacun s'en souvient– où l'opération antiterroriste à Saint-Denis permettait de neutraliser les terroristes qui s'y étaient réfugiés. J'avais salué alors le courage des forces de sécurité, de ces policiers, de ces gendarmes, de ces militaires. Forces de sécurité qui avaient été saluées en janvier 2015. Forces de sécurité qui avaient donné l'assaut pour, notamment dans une commune, Dammartin-en-Goële, dans un magasin, l'HYPER CACHER, là-encore, neutraliser les terroristes. Ces forces de sécurité que des millions de Français avaient voulu également remercier pour leur courage. Ces forces de sécurité qui, encore aujourd'hui, nous protègent et

dont personne n'acceptera qu'elles puissent être agressées de quelque manière que ce soit par ceux-là mêmes qui veulent atteindre à travers elles l'État lui-même et donc les valeurs de la République.

J'avais remercié là-aussi les élus, les maires pour leur attitude face à cette épreuve, pour s'être portés auprès de leurs concitoyens pour les écouter, les éclairer, les réunir. Cet engagement ne m'avait pas surpris. Vous avez rappelé que j'avais pu - dans une vie qui n'est pas si lointaine, être maire d'une collectivité, président d'un Conseil que l'on appelait général. Je sais ce que les élus peuvent représenter dans ces moments-là, face à ces épreuves. Les maires de France sont toujours au rendez-vous. Je le constate chaque fois que je me rends –hélas trop souvent– sur les lieux d'un accident ou d'une catastrophe. Encore aujourd'hui avec les inondations et les intempéries qui concernent plusieurs milliers de nos concitoyens obligés de quitter leur maison, leur domicile et de vivre l'angoisse de ne pas savoir ce que vont devenir leurs biens et parfois même leurs proches.

Oui, il y a dans le Loiret, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines –Gérard LARCHER y était ce matin– des drames qui se jouent. Et qui trouve-t-on une nouvelle fois, encore une fois auprès de nos concitoyens en détresse ? Les services de secours, et toujours les élus, encore les élus.

Je saisis d'ailleurs l'occasion qui m'est donnée, en venant à ce congrès, pour annoncer que l'état de catastrophe naturelle sera reconnu dans les territoires qui ont été les plus touchés par ces intempéries dès le prochain Conseil des ministres, et que le Fonds de soutien aux collectivités locales touchées par les événements climatiques sera immédiatement activé.

J'ai pu aussi, après cette réunion du mois de novembre, apprécier et vérifier la disponibilité des maires, puisque vous avez travaillé étroitement avec les préfets dans la mise en œuvre des mesures de l'état d'urgence qui a été prolongé jusqu'au 26 juillet prochain.

De même –et vous l'avez souligné, Monsieur le président BAROIN– vous participez à l'accueil des réfugiés pour lesquels nous devons identifier très précisément d'abord leurs origines, vérifier la réalité de leur situation mais ensuite, faire preuve d'humanité et d'accueil dans la dignité. Nous devons travailler ensemble.

C'est vrai que c'est la responsabilité de l'État. C'est vrai que c'est l'État, que c'est même le chef de l'État qui a pris la décision d'accueillir un certain nombre de réfugiés dans le cadre de nos engagements européens et qu'il nous revient, avec vous, avec votre concours, de pouvoir trouver les logements nécessaires –12 000 sont attendus– et que nous ne pouvons pas laisser –même lorsqu'ils sont eux-mêmes désireux d'y rester –, nous ne pouvons pas laisser des femmes, des enfants, des hommes, vivre dans des camps avec un dénuement qui choquerait partout et qui devrait nous heurter dès lors que nous sommes en France.

Je félicite les maires concernés et aussi le ministre de l'Intérieur, la ministre du Logement pour apporter les concours nécessaires et les financements indispensables. Cela fait partie de ce qu'est l'image de la France, l'idée de la France. Lorsque nous avons été attaqués au mois

de novembre, comme nous l'avions été au mois de janvier, pourquoi le monde s'est-il levé pour nous apporter soutien, solidarité, compassion ? Pourquoi y a-t-il eu des drapeaux français partout dans le monde ? Pourquoi y a-t-il eu des monuments éclairés aux couleurs de la France ? Pourquoi la Marseillaise a-t-elle été entonnée là où on ne l'avait pas entendue depuis longtemps ? Parce que nous sommes porteurs d'une idée plus grande que celle que nous pouvons imaginer pour nous-mêmes : l'idée de la France, et nous ne pouvons pas décevoir lorsque nous sommes appelés à nos responsabilités.

Je sais que vous, maires, même si vous avez des revendications –et je les ai entendues–, même si vous êtes d'abord –et c'est bien légitime– appelés par vos concitoyens à défendre votre commune, vous êtes d'abord de France, en France et vous travaillez pour la France sans distinction et sans savoir si celui-là reçoit plus que l'autre alors que nous devons être ensemble pour faire face aux défis que nous rencontrons.

Je vous retrouve aujourd'hui et moi, je n'oublie rien de ce qui s'est passé l'année dernière, en janvier comme en novembre. La menace est toujours là et ce n'est pas parce qu'il ne se passe rien que tout n'aurait pu se produire. Nous devons prendre des précautions, mettre des moyens supplémentaires –ils ont été dégagés– pour porter au plus haut niveau la vigilance et assurer la sécurité de nos concitoyens partout. J'ai ainsi décidé –c'était au lendemain des drames de novembre– le recrutement de 9 000 policiers et gendarmes pour le quinquennat. Je ne rappellerai pas les emplois qui avaient été supprimés précédemment parce qu'il n'y a qu'un seul devoir lorsque nous sommes face à une épreuve ou une menace, c'est de mettre autant qu'il est possible la Nation ensemble pour qu'elle avance et pour qu'elle se dote aussi des ressources nécessaires.

Alors c'est vrai, je vous l'avoue ici : nous donnons plus qu'il n'était prévu à nos forces de sécurité, à notre police, à notre gendarmerie. Ce que j'ai été obligé de décider également pour la loi de programmation militaire pour que nous arrêtions la déflation des effectifs, c'est-à-dire la diminution des postes de militaires, et bien oui, c'est autant de moins pour d'autres fonctions, pour d'autres priorités. Mais c'était mon devoir d'assurer non pas la protection simplement d'aujourd'hui mais de demain et de permettre que nos soldats puissent, à l'extérieur –en Afrique de l'Ouest, au Moyen-Orient– défendre bien plus que notre drapeau, défendre nos valeurs, notre liberté et notre sécurité contre le fanatisme islamiste, parce qu'il faut faire des choix et parce que je ne peux pas simplement accéder à toutes les demandes, même quand elles sont les plus légitimes, parce que ce serait ce qui me serait reproché : d'avoir voulu ici ou là arranger telle ou telle situation et oublier l'essentiel. L'essentiel aujourd'hui, c'est la protection de notre pays, sa sécurité, sa cohésion nationale et son modèle social.

Le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a mis en œuvre les moyens qui ont été dégagés très rapidement. Mais dans le cadre de l'état d'urgence, rien n'aurait été possible sans votre propre concours, c'est-à-dire les agents municipaux, les policiers municipaux. Nous avons d'ailleurs décidé de pouvoir leur fournir les équipements indispensables pour leur

propre protection et également les armes qui seront prélevées sur les stocks de la police nationale.

De la même manière, Monsieur le président BAROIN, vous avez évoqué avec André LAIGNEL le dispositif de lutte contre la radicalisation. Il a été mis en place. Il se traduit par la constitution de cellules départementales de suivi et de prévention. Là encore, la participation des maires à ces démarches est déterminante. La radicalisation – et je vous demande d’y veiller dans chacune de vos communes –, ce n’est pas un processus long, ce n’est pas simplement dans certaines familles plutôt que dans d’autres que l’on trouve ses manifestations. Cela peut aller très vite, cela touche des jeunes filles, très jeunes, cela touche des familles qui n’avaient jamais été concernées par une question religieuse et cela va très vite. Au point même parfois que l’on constate que certains jeunes de nos villages, de nos quartiers sont partis combattre en Syrie ou en Irak.

Alors, ce que nous avons conclu ici, ce partenariat indispensable permettra non seulement d’éviter à certaines familles de vivre des drames, à des jeunes d’éviter de basculer dans l’horreur mais permettra aussi d’assurer grâce à vous la cohésion nationale de notre pays.

Je l’ai dit, votre congrès est également exceptionnel parce qu’il se situe à un moment de la vie démocratique de notre pays : des échéances sont prévues l’année prochaine, le débat s’engage et c’est légitime. Il y a déjà des programmes qui sont énoncés. Il ne m’appartient pas ici de les commenter – même si je me retiens. Mais c’est un moment très important pour la vie démocratique aussi parce que ce que nous voyons, ce que nous ressentons, vous notamment, c’est que la démocratie ne va plus de soi. Ce que, dans ma génération, nous concevions comme irremplaçable, comme de l’ordre de l’évidence – les élections, des représentants de la population respectés, l’autorité républicaine, la forme même de nos débats –, tout cela ne va plus de soi et nous sommes tous comptables de ce que nous avons reçu des générations précédentes : la démocratie. Bien sûr qu’elle doit se réinventer ! Bien sûr qu’elle doit devenir plus participative, collaborative et qu’il y a aussi à tenir compte des nouvelles technologies pour nous faire comprendre un certain nombre de réalités ! Mais on ne m’empêchera jamais de penser qu’il n’y a rien de mieux que le suffrage universel et que la parole d’un élu mérite d’être respectée parce qu’il ou elle a été choisie pour exprimer ce que pense le peuple français à un moment ou à un autre.

Le maire reste une référence d’autorité et d’humanité et c’est précieux dans les circonstances que nous connaissons. La commune a un rôle irremplaçable de solidarité et de proximité. Vous, Mesdames et Messieurs, vous incarnez la diversité et l’unité de la France : à la fois les espaces ruraux, les villes, les banlieues, les métropoles, l’Hexagone, l’outre-mer, la France, toute la France. Pas un bout de France, toute la France dans ce qu’elle a de plus belle et parfois de plus éprouvée par la crise. Mais la France dispose de cette force irremplaçable, incomparable que constituent les communes et les maires qui les représentent.

On a beaucoup souri, notamment dans les instances européennes, de l’exception française. D’ailleurs, je vais faire cette confidence devant vous, la France est toujours regardée comme

une exception. On peut s'en réjouir, on peut effectivement s'enorgueillir mais ce n'est pas toujours une qualité qui nous est reconnue. Donc, à nous de montrer que nous ne sommes pas simplement exceptionnels, comme nous le croyons trop souvent, nous sommes singuliers. Ce qui fait la singularité des Français, c'est précisément la diversité et la chance que nous avons d'avoir autant de communes -même si un mouvement est fait pour en rassembler quelques-unes- autant de communes qui veulent justement participer de la vitalité démocratique. C'est pourquoi j'estime que l'identité communale est la matrice de notre identité nationale.

Alors, dans ce contexte et une fois les principes rappelés, je mesure les efforts qui vous ont été demandés ces dernières années, je n'ose pas dire ces dernières décennies pour ne pas m'exonérer de ma propre responsabilité : il y a les rythmes scolaires, la réforme territoriale, la généralisation de l'intercommunalité – et je sais que vous avez dû modifier votre organisation, changer vos pratiques, solliciter encore davantage vos agents – et puis il y a cette contribution au rétablissement des finances publiques de notre pays. Le déficit et la dette – chacun le sait ici pour, au moins pour ceux qui ont exercé des fonctions gouvernementales, avoir pris leur part dans cette dérive –, le déficit et la dette avaient fini par atteindre des proportions insoutenables, pas simplement par rapport à ce que nos partenaires européens attendent de nous dans le cadre d'une zone monétaire commune mais parce que nous étions en risque tout simplement face à des marchés qui peuvent faire payer, par des taux d'intérêt élevés, les dettes excessives.

C'est vrai ce qu'a dit le président BAROIN, comme auraient pu le dire ses glorieux prédécesseurs que je salue : les collectivités locales n'étaient pas les plus responsables de cette dérive puisque contrairement à l'État, elles n'ont pas la possibilité de présenter un budget de fonctionnement en déficit et pas davantage la possibilité de financer par emprunt les dépenses courantes. Mais la participation de tous était indispensable si la France voulait tenir son rang, ne pas perdre sa souveraineté et respecter ses engagements européens. C'est la raison pour laquelle en 2014, j'ai fait adopter une trajectoire de réduction de nos dépenses publiques de 50 milliards. Je dis bien 50 milliards pour que chacun l'ait à l'esprit pour faire les comparaisons nécessaires. 50 milliards d'euros en trois ans. Les collectivités territoriales ont été sollicitées, c'est vrai, aux côtés de l'État et de la Sécurité sociale à proportion non pas de leur part dans la dette, c'est vrai, mais de leur part dans la dépense publique globale.

Pour le bloc communal, cette contribution a pris la forme d'une réduction de la dotation globale de fonctionnement d'un peu plus de 2 milliards par an depuis 2015. Je sais ce que cela a pu représenter. Le gouvernement a fait en sorte que ce sacrifice puisse être justement réparti, en liant la baisse des dotations aux recettes réelles de fonctionnement.

Il y a eu aussi la péréquation au bénéfice des communes les plus fragiles. Elle a été multipliée par cinq et atteint 1 milliard d'euros, ce qui est aussi une preuve de solidarité.

Le taux de remboursement du Fonds de compensation de TVA, qui a été souvent évoqué dans les congrès, a été amélioré et son assiette élargie aux travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Pour l'investissement -parce qu'à l'évidence et il y a ici des représentants des

entreprises de travaux publics, ce qui compte, c'est l'investissement- l'investissement privé repart. Mais pour l'investissement public – dont vous représentez l'essentiel, puisque 75 % de l'investissement public, ce sont les communes et les intercommunalités, départements et régions faisant l'appoint – il y a eu un fonds exceptionnel d'un milliard d'euros qui a été dégagé en 2016, qui a permis d'augmenter la dotation d'équipements des territoires ruraux de 200 millions. J'ai veillé à ce que les collectivités qui avaient pu faire des emprunts toxiques puissent avoir un soutien de l'État, 3 milliards d'euros ont été apportés.

Puis, il y a eu les normes comptables qui ont été assouplies, ce qui a amélioré –j'en conviens– davantage la présentation que la réalité.

Dans cette situation, les communes – je suis venu ici l'exprimer – ont fait preuve de responsabilité. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, sans augmenter les impôts locaux, puisque dans deux communes sur trois, la fiscalité n'a pas changé.

Aujourd'hui – parfois, je comprends qu'on me le reproche – les résultats sont là. La dette publique est stabilisée. L'objectif de réduire le déficit sous les 3 % de la richesse nationale sera tenu l'année prochaine. Il y a une reprise de la croissance. Il y a aussi – c'est heureux – une forte accélération de l'investissement privé. Néanmoins, je vous dois cette vérité, parce que c'est ma responsabilité, la trajectoire de réduction des déficits publics doit être tenue.

Je sais aussi –si je ne le savais pas, le président BAROIN et le président LAIGNEL me l'auraient rappelé à ce Congrès et vos applaudissements auraient sans doute créé un effet de choc– que la situation de vos collectivités est tendue et même insupportable pour certaines de nos communes. Je connais d'expérience l'importance des services publics locaux, pour savoir ce qu'ils représentent pour notre modèle territorial et notre modèle social. Je suis conscient du rôle de l'investissement public local.

Alors, j'ai décidé de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017. J'en vois qui n'auraient sans doute pas voulu que je prenne cette décision et que j'en reste à la situation antérieure ! On peut juger que ce n'est pas assez. Certains diront que c'est trop. Mais j'ai considéré, dans l'état actuel des finances publiques, que ce que je pouvais faire était ce que je pouvais honorer, ce que je pouvais financer, ce que je pouvais faire supporter. Pas simplement pour l'année 2017, mais aussi pour ceux ou celles qui voudraient être mes successeurs. Ce serait tellement facile de tirer des traites ! Je ne l'ai pas voulu.

En revanche, j'ai voulu, pour l'année qui est encore celle de mon mandat, faire en sorte qu'au lieu de 2 milliards d'euros en moins de dotations, il n'y en ait plus qu'un milliard pour le bloc communal.

J'ajoute qu'une loi spécifique relative à la réforme de la dotation globale de fonctionnement sera présentée. Cette réforme sera visible parce qu'elle doit être juste et prendre en compte la nouvelle carte des intercommunalités. Je veux laisser au Parlement le temps de préparer les

améliorations indispensables. C'était votre demande, celle de l'Association des Maires de France. J'y consens. Il ne s'agit pas de reporter trop loin. Il s'agit de bien faire et de faire juste et toutes les corrections nécessaires seront intégrées dans le projet qui sera présenté par Jean-Michel BAYLET et Estelle GRELIER.

C'est dans ce même esprit de transparence et de vérité que sera mis en place, à l'automne, l'Observatoire des finances publiques et de la gestion locale – cher à André LAIGNEL. Le Comité des finances locales disposera de toutes les données indispensables pour travailler à l'établissement de cette réforme. Tout sera clair, tout sera transparent, pour que tout puisse être juste. Mais la réforme se fera.

Mais je ne veux pas m'arrêter là.

Le fonds exceptionnel d'un milliard d'euros pour l'investissement, qui a été créé cette année, sera non seulement reconduit l'année prochaine, mais également porté à 1,2 milliard. Parce que c'est maintenant qu'il faut investir. Je constate d'ailleurs que sur le fonds de 2016, en quelques mois, 60 % des crédits ont été engagés et 3 000 projets ont été retenus.

Sur cette nouvelle enveloppe d'1,2 milliard, 600 millions seront consacrés aux priorités que l'État partage avec vous en matière d'investissements : transition énergétique, logement, accessibilité des bâtiments ; et 600 millions pour les petites villes et la ruralité. Cette enveloppe permettra de financer les contrats de ruralité qui ont été annoncés par Jean-Michel BAYLET, le 20 mai dernier, et d'abonder encore la DETR pour la porter à 1 milliard d'euros au lieu de 800 millions aujourd'hui, parce que je suis attaché à ce que les communes rurales, dans l'intercommunalité, puissent continuer à bâtir et à investir.

Je n'ai jamais considéré la commune comme un héritage, dont nous aurions à assurer un legs, à l'entretenir, comme un récit de notre Histoire. J'ai toujours trouvé incongru que l'on puisse déplorer qu'il y ait trop de communes en France. Je sais que c'est à l'échelon communal qu'il y a les solutions les plus concrètes, les plus imaginatives, les plus innovantes.

En même temps, je suis lucide, comme vous l'êtes, car j'ai été dans cette responsabilité. Des évolutions sont nécessaires. Des mutations doivent s'opérer. On ne peut pas nier l'évidence et tourner la tête. Pas davantage que l'on peut tout bouleverser en taillant largement dans les structures communales ou dans les budgets. Je propose que l'on puisse agir ensemble pour moderniser notre pays, dans le respect de ses équilibres et des libertés locales. C'est le sens de la réforme territoriale qui a été menée.

Cette réforme territoriale, dont on parlait toujours, y compris dans vos congrès, et que l'on ne faisait jamais, aujourd'hui elle est là. Treize grandes régions –je salue le Président RICHERT– qui exercent des compétences stratégiques dans le domaine économique, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle -puisque c'est avec ces régions que l'État contractualise- pour que l'on puisse sortir un certain nombre de demandeurs

d'emploi de cette situation d'exclusion, pour leur redonner les qualifications indispensables et les remettre dans le mouvement de la croissance qui se confirme aujourd'hui.

Quinze métropoles dont le dynamisme est essentiel à notre pays et qu'il ne faut surtout pas opposer à l'espace rural, parce que ces métropoles sont de taille européenne et elles nous permettent d'accueillir des entreprises encore davantage.

Nous avons voulu clarifier les compétences des départements, les recentrer sur leur rôle de solidarité, avec des discussions qui sont encore poursuivies sur ce qui relève de l'État ou ce qui relève de la collectivité départementale - je salue Dominique BUSSEREAU.

Et puis, nous avons fait cette nouvelle géographie des structures intercommunales. Les tailles ont pu varier selon les territoires et les densités. En même temps, il y a eu la volonté de créer un cadre qui puisse être stable, parce que vous avez besoin de cette visibilité dans le temps. Il n'y aurait pas de stabilité et de visibilité, si on était sur des tailles d'intercommunalités qui sans cesse changeraient. Nous respecterons donc l'échéance fixée pour l'achèvement de cette nouvelle carte. De nouveaux délais auraient ouvert une période d'incertitude. L'État restera à votre écoute pour faciliter sa mise en œuvre et apporter toute la souplesse nécessaire.

Quand même, quand on regarde le chemin parcouru, au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'établissements de coopération intercommunale aura été diminué de moitié : d'un peu plus de 2 062 aujourd'hui, il n'y en aura plus que 1 245 demain. Je sais ce que cela a pu représenter pour vous : des habitudes qui ont changé, des tailles d'intercommunalités et de structures qui ont modifié les anciens découpages, quelquefois cantonaux. Et puis, il a fallu pour certains abandonner un mandat : président d'une Communauté de communes, syndicat mixte. Cela a été votre honneur. C'est la meilleure réponse que l'on peut faire au populisme, qui s'en prend toujours -dans notre Histoire, c'est une constante- aux élus de la République pour mieux revendiquer de prendre leur place le jour venu.

La réforme territoriale, c'est un acte de confiance dans les communes de France, qui, je le rappelle, sont les seules à disposer désormais de la clause de compétence générale. Je salue aussi le mouvement qui s'est créé autour des communes nouvelles : 1 090 communes représentant 1 million d'habitants ont fait ce choix. Qui aurait pu d'ailleurs l'imaginer ? L'État a souhaité encourager ces initiatives locales par des incitations financières qui devaient prendre justement fin au mois de juin. Pour ne pas briser cet élan, ce délai sera prolongé jusqu'à la fin de l'année. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une stabilité, dans les incitations, et dans les géographies.

Vous voulez aussi – je suis également partisan de ce choc – simplifier, simplifier votre tâche, simplifier les normes. Quel travail ! Je ne voudrais pas qu'à la tutelle de l'État se substitue maintenant la tutelle des normes, sans que l'on sache exactement qui les a créées. Il arrive parfois, avec le cumul des mandats, que le législateur qui a créé les normes soit incompris par le maire ou l'élus, qui les conteste - et c'est parfois le même.

Mais j'ai voulu que ce travail de simplification puisse être, là encore, une œuvre commune. À travers le Conseil national d'évaluation des normes, je pense que nous avons maîtrisé le flux. Reste le stock et il est lourd. C'est pourquoi je suis preneur de toutes les propositions qui peuvent venir pour supprimer, alléger- on en a fait beaucoup - pour l'urbanisme, les marchés publics, les équipements sportifs, le contrôle de légalité. Le Sénat, avec Gérard LARCHER, vient d'apporter sa propre contribution, votre association aussi. Qui mieux qu'un élu local peut évoquer les contraintes excessives, celles qui pénalisent l'initiative ?

Alors l'État doit aussi montrer l'exemple. Je pense à la gestion du FCTVA. J'ai découvert que c'était une gestion entièrement manuelle qui mobilisait 3 000 fonctionnaires dans les collectivités. Leur temps serait sans doute mieux employé à bâtir des projets, voire même à dépenser l'argent que le FCTVA permet d'engager. Et bien, l'automatisation de ce processus sera mise en œuvre dès l'année prochaine et cela en sera terminé de cette complexité, avec ces tâches, avec cette lourdeur et avec ce coût.

La France – et je l'ai rappelé tout à l'heure –, c'est une République une et indivisible. Et la loi du marché ne peut pas valoir sur notre territoire. André LAIGNEL a évoqué le traité commercial entre l'Union européenne et les États-Unis. Cela peut paraître loin par rapport à ce qu'est notre enjeu ici, le dialogue entre l'État et les collectivités et les communes en particulier. Et pourtant, dans le cadre de cette négociation, c'est l'ensemble des services publics locaux qui va être concerné. Cette négociation, c'est aussi l'accès aux marchés publics. Je l'ai rappelé plusieurs fois, la France sera particulièrement exigeante pour que les services publics locaux ne soient pas mis en cause dans le cadre de cet accord et pour qu'il n'y ait aucun risque non plus que la réciprocité ne soit pas établie de manière certaine. Je ne voudrais pas que nos entreprises soient empêchées, aux États-Unis, d'entrer dans un certain nombre d'États alors même que les entreprises américaines pourraient venir soumettre leurs propositions à l'ensemble de nos marchés locaux. La France sera ferme par rapport à cette nécessité.

Mais je ne veux pas non plus l'inégalité sur le territoire. D'où l'enjeu de ce que l'on appelle la couverture intégrale en très haut débit. Vous savez que 20 milliards d'euros d'investissements y ont été consacrés - ou le seront dans les prochaines années. Près de 50 % du pays sont couverts. Sauf que c'est là où c'est le moins rentable, qu'il y a le moins de possibilités pour les entreprises - comme pour nos concitoyens - d'accéder à ces technologies. En matière de téléphonie mobile, l'effort sera donc renforcé. Il n'y aura plus aucune commune recensée en zone blanche d'ici la fin 2017. L'accès à l'Internet mobile 3G sera également disponible dans toutes les communes d'ici un an. Les opérateurs ont été mis devant leurs responsabilités.

Je sais aussi combien vous êtes attachés aux services publics de l'État. Là encore, les Maisons de services publics ont été déployées. On en comptait 400 fin 2015, il y en aura 1 000 en 2016, en lien avec La Poste. La meilleure façon d'assurer la présence postale, c'est de confier à ce grand service public aussi d'autres tâches dans le cadre de ces maisons où nous pourrons mettre l'ensemble des services à disposition de la population.

De la même manière, pour les déserts médicaux qui furent un de vos sujets pour le congrès. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2017, nous aurons 1 200 maisons de santé, soit six fois plus qu'en 2012. Il y a des contrats spécifiques qui ont été passés avec des étudiants. Le numerus clausus a été modulé au plan régional pour favoriser une meilleure répartition. Je voyais les chiffres, ils sont impressionnants. Si nous ne faisons rien, nous manquerons de généralistes, pas de spécialistes mais de généralistes, et particulièrement dans les espaces ruraux et dans certains centres-villes, voire même dans certaines banlieues. Or, nous avons besoin de généralistes et c'est la raison pour laquelle nous mettrons en place - et nous avons déjà mis en place - ces incitations dès que les étudiants peuvent eux-mêmes faire ce choix.

Enfin je veux terminer par l'école. L'école qui est pour nous le cœur même de la République, de la promesse qu'elle offre à chaque enfant de France, où qu'il vive, de pouvoir s'instruire et s'élever. L'école, c'est ce qui permet de transmettre aussi les valeurs, ces valeurs dont je parlais au début de mon propos.

La République, c'est ce qui nous permet de faire comprendre à tous et à toutes que nous vivons dans le même ensemble. L'école, c'est ce qui nous unit, c'est ce qui va faire que tout au long de notre vie, nous aurons eu ces rencontres avec ces enseignants, avec ceux qui nous auront fait comprendre que nous pouvions réussir notre vie sans pour autant écraser l'autre, oublier le pays qui nous a formés.

L'école, je sais que vous y êtes attachés comme maires. Quand il n'y a plus d'école dans un village, dans une commune, on essaie de la faire vivre par d'autres moyens : salle des fêtes ou équipements. Mais on sent bien que, quand il n'y a plus le cri des enfants, il s'est perdu quelque chose.

Il a fallu aussi inciter au regroupement, là encore cela n'a pas été facile. J'en ai connus qui ont fait toutes les résistances jusqu'au jour où leur école a fermé. Alors qu'ai-je voulu faire depuis le début du quinquennat ? Créer autant de postes qu'il était nécessaire - 60.000 le seront ; donner la priorité au primaire - deux tiers des postes ont été créés dans les écoles primaires. Pourquoi ? Parce que c'est dans les communes que les écoles primaires sont présentes et parce que c'est là que tout se joue.

C'est vrai qu'il y a eu la réforme des rythmes scolaires. J'entendais ce qu'elle a engendré comme coût. Et c'est vrai, ce qu'a fait l'État, pas suffisamment, près de 400 millions d'euros. Néanmoins, et nous allons ajouter ce qui doit l'être pour que vous puissiez accéder davantage aux crédits des CAF puisque c'est parfois difficile d'obtenir l'abondement. Tout sera abondé comme il a été prévu.

Mais en même temps j'entendais le président BAROIN. Il avait raison. Cette réforme qui a fait l'objet de tant de débats ici même, aujourd'hui elle est irréversible. Elle est irrémédiable. Et bon courage à ceux qui voudraient la remettre en cause, pour la qualité de l'enseignement et pour les activités extrascolaires ! Alors si on peut améliorer les choses on le fera. Mais on le fera ensemble. Et ce sera une des fiertés que nous avons pu porter ensemble : permettre à ces

enfants de France d'être davantage accompagnés et d'avoir un peu plus d'heures de classe parce que c'est comme cela qu'on peut élever et qualifier la jeunesse de France.

Enfin, l'égalité. Je sais ici qu'il y a des élus de l'Outre-mer. Je sais ce que les Outremers supportent aujourd'hui, car les difficultés sont toujours plus grandes en Outre-mer. La départementalisation a été décidée il y a 70 ans et il y a encore beaucoup de chemin à faire pour atteindre l'égalité. Les travaux sont en cours, avec Victorin LUREL, Georges PATIENT-le président de l'intergroupe des parlementaires d'Outre-mer - pour que nous puissions avancer encore pour la péréquation de la DGF et mettre en place des dispositifs spécifiques pour l'Outre-mer. Je tiendrai le plus grand compte de leurs propositions.

De la même manière, sur un autre territoire, la montagne. Il y aura un projet de loi Montagne qui permettra, là aussi, de tenir compte de la diversité de nos territoires, des paysages et aussi de la valeur irremplaçable de ce patrimoine, avec des règles qui devront être adaptées en conséquence.

Mesdames, Messieurs les maires de France, d'abord merci pour votre invitation. À un an de la fin de mon mandat, je voulais être devant vous pour rendre compte parce que c'est le rôle de tout élu, quel que soit le niveau où il se situe, de venir devant ses concitoyens. Vous n'êtes pas des citoyens ordinaires. Vous êtes des citoyens élus, mais en même temps vous êtes ceux qui font la France. Je voulais rendre compte de ce que j'avais fait, y compris dans toutes les conséquences que cela avait pu avoir sur vos propres collectivités.

Je voulais assumer ces choix. Je ne les ai pas faits pour moi-même ou pour une sensibilité politique. Je les ai faits pour la France, pour nous permettre aujourd'hui quand je vais devant nos amis européens de ne pas être questionné sur la question précisément de nos déficits, de voir que nous pouvons emprunter aujourd'hui à moins de 1 % sur les marchés, de faire en sorte que nous puissions ensemble maintenant nous dire - même s'il y a encore tant de choses à faire - que nous avons au moins rétabli les comptes publics et maîtrisé la dette. Nous l'avons fait ensemble !

Dans quelques jours, nous allons accueillir un autre événement ensemble : l'Euro de football. Il y aura 10 villes hôtes. Elles ont bien sûr une responsabilité importante. Il y a 24 sites qui vont accueillir les équipes nationales engagées. C'est le pays tout entier qui va participer à cet événement. Sept millions de personnes viendront de tout le continent et nous devons réussir. Nous avons bien été capables de réussir la COP21 après les attentats du mois de novembre. Nous devons montrer une organisation exemplaire pour soutenir la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024. C'est la responsabilité de tous.

Alors, je connais le contexte. Le débat public a sa place. C'est la légitimité qu'ont toutes les organisations représentatives dans une démocratie que de manifester. Le débat peut être vif. Il ne doit jamais être brutal ou violent. Les libertés sont des conquêtes, donc tous ceux qui les

atteignent, ces libertés, ne peuvent pas recevoir ici quelque soutien que ce soit. C'est inadmissible dans un État de droit. Ce qui nous rassemble ce sont les valeurs de la République.

Vous dites qu'il faut faire cause commune. Oui, cause commune pour la chose commune. Et la chose commune c'est la France. Je sais que vous comprenez ce message, parce que, comme il a été dit vous participez sans relâche au travail qui est le vôtre : fédérer les initiatives, faire fonctionner les services publics, investir, imaginer des projets.

Je vous le dis aussi franchement que possible, il n'y a pas d'un côté l'État et de l'autre les collectivités locales. Chacun, chacune a sa responsabilité. Il y a la France. C'est notre devoir de travailler ensemble par-delà les appartenances partisans, car nous sommes tous les serviteurs de la République et elle nous appelle plus que jamais, cette République, à la soutenir, à la défendre, à la promouvoir et à dire si fort, que la France est belle quand elle est unie.

Vive les communes de France, vive la République et vive la France !